

## Passage aux normes IAS/IFRS

### Sommaire

#### 1. Introduction

- 1.1. Contexte de la publication
- 1.2. Organisation du projet de conversion
- 1.3. Présentation des états financiers

#### 2. Présentation des principaux changements apportés par l'application du référentiel IAS/IFRS : principes comptables

- 2.1 Normes appliquées et options comptables liées à la première adoption
  - 2.1.1. Description des options comptables liées à la première adoption des normes IFRS
  - 2.1.2. Options comptables anticipées en référentiel français dès l'exercice 2004
- 2.2 Description des principes et méthodes comptables
  - 2.2.1. Méthode de consolidation
  - 2.2.2. Méthode de conversion des éléments en devises
  - 2.2.3. Classification des actifs et passifs courants et non courants
  - 2.2.4. Actifs non courants
    - 2.2.4.1. Ecart d'acquisition
    - 2.2.4.2. Actifs incorporels
    - 2.2.4.3. Actifs corporels
    - 2.2.4.4. Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés
    - 2.2.4.5. Actifs financiers non courants
  - 2.2.5. Actifs et passifs courants
    - 2.2.5.1. Créances clients et autres actifs courants
    - 2.2.5.2. Actifs financiers détenus à des fins de transaction
    - 2.2.5.3. Provisions courantes
  - 2.2.6. Engagement de retraite et autres avantages à long terme
  - 2.2.7. Emprunts
  - 2.2.8. Impôts différés
  - 2.2.9. Présentation et comptabilisation des produits de l'activité
  - 2.2.10. Paiements fondés sur des actions

#### 3. Présentation des principaux changements apportés par l'application du référentiel IAS/IFRS : impacts chiffrés

- 3.1. Impact du passage aux normes IAS/IFRS
- 3.2. Actifs incorporels
- 3.3. Actifs corporels
- 3.4. Reconnaissance du chiffre d'affaires
- 3.5. Avantages du personnel – Engagements de retraite
- 3.6. Paiements fondés sur des actions : options de souscription d'actions accordées au personnel
- 3.7. Opérations en devises
- 3.8. Titres d'auto-contrôle
- 3.9. Actifs financiers détenus à des fins de transaction
- 3.10. Information sectorielle

#### 4. Passage aux normes IAS/IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004

- 4.1. Bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en normes IAS/IFRS
- 4.2. État de rapprochement des capitaux propres – part du groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2004

#### 5. Passage aux normes IAS/IFRS au 31 décembre 2004

- 5.1. Bilan au 31 décembre 2004 en normes IAS/IFRS
- 5.2. Compte de résultat au 31 décembre 2004 en normes IAS/IFRS
- 5.3. Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2004 en normes IAS/IFRS
- 5.4. Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2004 en normes IAS/IFRS

# 1 | Introduction

## 1.1. Contexte de la publication

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes d'informations financières internationales, les comptes consolidés du groupe Infotel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront établis selon les normes IAS /IFRS applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union européenne.

Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/IFRS seront ceux de l'exercice 2005 présentés avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon le même référentiel.

En vue de la publication de ces états financiers comparatifs pour l'exercice 2005 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe Infotel a préparé des informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS sur :

- le bilan à la date de transition, soit le 1er janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005,
- la situation financière au 31 décembre 2004 et la performance de l'exercice 2004.

Ces informations financières 2004 sur l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que le groupe Infotel estime devoir appliquer pour la préparation de ses comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2005.

La base de préparation de ces informations financières 2004 décrite en notes résulte en conséquence :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005 telles qu'elles sont connues à ce jour ;
- de la résolution que le groupe Infotel anticipe à ce jour des questions techniques et des projets en cours discutés par l'IASB et l'IFRIC et qui pourraient devoir être applicables lors de la publication des comptes consolidés de l'exercice 2005 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le groupe retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS en 2005.

Pour toutes ces raisons, il est possible que le bilan d'ouverture audité ne soit pas le bilan d'ouverture à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005 seront effectivement établis. Ces informations ont fait l'objet d'un examen par le Conseil d'administration et de diligences d'audit par les commissaires aux comptes qui ont émis une assurance positive sur les informations contenues dans cette publication.

## **1.2. Organisation du projet de conversion**

Le groupe INFOTEL a anticipé l'application des normes IFRS par des diagnostics et des analyses réalisées en amont sous la responsabilité de la direction générale.

Ces travaux ont permis :

- de mettre en évidence les principales divergences entre les normes IFRS et les pratiques du groupe,
- de procéder à l'analyse des options comptables,
- d'apprécier les implications organisationnelles, fonctionnelles, et informatiques liées à la mise en place des nouvelles normes.

## **1.3. Présentation des états financiers**

Infotel a décidé d'appliquer la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n°2004-R.02 en date du 27 octobre 2004 relative aux formats de compte de résultat, de tableau de flux de trésorerie et de tableau de variation des capitaux propres.

### **1.3.1. Compte de résultat**

La présentation du compte de résultat par nature de produits et de charges, a été maintenue.

Les principales modifications affectant le compte de résultat sont :

- la notion de *Résultat opérationnel* et de *Résultat opérationnel courant*, la différence entre les deux étant les *Autres produits et charges opérationnels* qui ne doivent comprendre que des éléments en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents, de montant particulièrement significatif, généralement repris dans la communication financière,
- la présentation distincte du *Coût de l'endettement financier net*.

### **1.3.2. Bilan**

La principale modification concerne la ventilation des actifs et des passifs en courants et non courants.

### **1.3.3. Tableau des flux de trésorerie**

Le tableau des flux de trésorerie tient compte de l'incidence de la comptabilisation à la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que de la comptabilisation systématique des titres d'auto-contrôle en déduction des capitaux propres consolidés.

## 2 | Présentation des principaux changements apportés par l'application du référentiel IAS/IFRS : principes comptables

### 2.1 Normes appliquées et options comptables liées à la première adoption

#### 2.1.1. Description des options comptables liées à la première adoption des normes IFRS

Les informations financières IFRS 2004 sont établies conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 (première application du référentiel IFRS), qui prévoit l'application rétrospective au 1<sup>er</sup> janvier 2004 des principes comptables retenus pour l'établissement des premières informations financières en normes IFRS. L'incidence de ces retraitements est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.

Toutefois, certaines exceptions facultatives à ce principe de retraitement rétrospectif, autorisées par la norme IFRS 1, ont été retenues par le groupe INFOTEL :

- Regroupements d'entreprises :

Le groupe INFOTEL a choisi de ne pas retraiter, selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

- Paiements fondés sur des actions :

Le groupe INFOTEL a choisi d'appliquer les dispositions de la norme IFRS 2 visant les paiements des rémunérations fondés sur des actions, aux seuls instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 31 décembre 2004.

- Réserves de conversion :

Le groupe INFOTEL a reclassé en réserves consolidées les réserves de conversion accumulées au 1<sup>er</sup> janvier 2004, relatives à la conversion en euros des comptes des filiales ayant une monnaie de fonctionnement différente de l'euro. Ce reclassement est sans impact sur le montant total des capitaux propres consolidés.

- Adoption des normes IAS 32 et IAS 39 :

Le groupe INFOTEL a choisi de ne pas retenir l'exception d'IFRS 1 relative à l'adoption des normes IAS 32 et IAS 39 et donc de présenter l'information comparative dans les états de rapprochement au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre 2004.

Pour toutes les autres normes IFRS, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et passifs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a été effectué de manière rétrospective comme si les normes IFRS avaient toujours été appliquées.

#### 2.1.2. Options comptables anticipées en référentiel français dès l'exercice 2004

Le groupe INFOTEL établissait ses comptes consolidés en conformité avec le règlement CRC n° 99-02 jusqu'au 31 décembre 2004.

Néanmoins, INFOTEL s'était inscrit dans la perspective d'une application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2005 des normes IAS/IFRS.

Dans le cadre de la convergence avec les normes internationales, le groupe INFOTEL a appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 la recommandation n°2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1<sup>er</sup> avril 2003, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En conséquence l'adoption de la norme IAS 19 (avantages au personnel) n'a pas d'impact sur les comptes consolidés d'INFOTEL.

Par ailleurs, le groupe avait appliqué par anticipation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, le règlement CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. L'adoption de la norme IAS 16 (Immobilisations corporelles) n'a, de ce fait, aucun impact sur les comptes consolidés d'INFOTEL.

En revanche, le groupe n'a pas anticipé le règlement CRC n°2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

## **2.2. Description des principes et méthodes comptables**

### **2.2.1. Méthode de consolidation**

Les sociétés sur lesquelles INFOTEL exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les soldes et les transactions intra groupe ainsi que les pertes et profits résultant de transactions intra groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

### **2.2.2. Méthode de conversion des éléments en devises**

- Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le cours de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

- Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Réserves de conversion » des capitaux propres consolidés. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### **2.2.3. Classification des actifs et passifs courant et non courants**

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les actifs financiers de transaction constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

### **2.2.4. Actifs non courants**

#### **2.2.4.1 Ecart d'acquisition**

Conformément à la réglementation, la société procède à l'occasion de la première consolidation des sociétés acquises du groupe dans un délai n'excédant pas un an, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) acquis.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de la société INFOTEL dans le total des actifs et passifs acquis valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition est inscrite sous la rubrique « écarts d'acquisition » et affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprise.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur (cf. § *Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés*).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel.

#### 2.2.4.2. Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif incorporel. Les valeurs comptables des actifs incorporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés (cf. § *Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés*).

En ce qui concerne les frais de développement des logiciels, la norme *IAS 38 Immobilisations incorporelles* dispose que les dépenses de développement répondant à certaines conditions doivent être inscrites à l'actif du bilan et faire l'objet d'un amortissement. En particulier INFOTEL capitalise les frais de salaires et charges sociales directs, et investissements dès que le groupe a suffisamment de visibilité sur les moyens de finaliser et commercialiser ces développements.

Ces frais de développement sont amortis à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé sur la durée moyenne de commercialisation prévue du projet. La durée d'amortissement et la méthode d'amortissement sont revues à chaque clôture annuelle.

Les autres dépenses de développement des logiciels, ainsi que les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation dans les comptes publiés.

#### 2.2.4.3. Actifs corporels

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Les valeurs comptables des actifs corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier les éventuelles pertes de valeur (cf. § *Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés*).

L'amortissement est calculé sur une durée d'utilisation estimée pour les différentes catégories d'immobilisations.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- |   |            |
|---|------------|
| • Constructions : Gros œuvre              | 60 ans     |
| • Constructions : Façade                  | 20 ans     |
| • Constructions : Installations générales | 20 ans     |
| • Agencements et Aménagements             | 4 à 10 ans |
| • Mobilier et matériel de bureaux         | 3 à 8 ans  |
| • Matériel informatique                   | 3 ans      |
| • Matériel de transport                   | 5 ans      |

#### **2.2.4.4. Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés**

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année au 31 décembre, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

En particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent.

La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus des prévisions d'exploitation arrêtées par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les quatre années suivantes,
- Le taux d'actualisation est de 10% sur la période explicite et de 15% à l'infini,
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris l'écart d'acquisition). Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

#### **2.2.4.5. Actifs financiers non courants**

Les actifs financiers non courants comprennent les prêts, et dépôts et cautionnements.

### **2.2.5. Actifs et passifs courants**

#### **2.2.5.1 Créances clients et autres actifs courants**

Les créances clients et autres actifs courants sont comptabilisés pour leur montant brut diminués des provisions pour dépréciation qui s'avèreraient nécessaires.

#### **2.2.5.2 Actifs financiers détenus à des fins de transaction**

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Étant évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Les justes valeurs de ces actifs sont déterminées principalement par référence au prix de marché.

### **2.2.5.3 Provisions courantes**

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que cette sortie de ressources n'est pas déjà couverte par un passif. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

### **2.2.6. Engagements de retraite et autres avantages à long terme**

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en résultat de la période. En effet INFOTEL n'applique pas la méthode du corridor.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation diminué de la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en « *charges de personnel* ».

### **2.2.7. Emprunts**

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont enregistrés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. Ces frais d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et dès lors constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif. A chaque clôture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **2.2.8. Impôts différés**

Les impôts différés sont valorisés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture. Ils sont calculés pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du groupe.

Les actifs d'impôt différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés, dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

### **2.2.9. Présentation et comptabilisation des produits de l'activité**

La norme IAS applicable est *IAS 18 Produits des activités ordinaires*.

#### **2.2.9.1. Activité Progiciels**

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité progiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- les royalties IBM.

Le prix de cession des licences inclut la maintenance gratuite pour la première année. La quote-part de revenus correspondant à cette maintenance n'est pas distinguée des revenus de licences car non significative.

Les revenus de licences sont acquis lors de l'installation, et au plus tard lors de la recette définitive.

Les produits relatifs à la maintenance sont acquis prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

Les Royalties IBM sont comptabilisées trimestriellement lors de l'encaissement. Une provision pour royalties à recevoir est constituée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date d'établissement des comptes, cette provision est déterminée, par prudence, en prenant en compte le montant le plus faible perçu au cours des quatre derniers trimestres.

#### **2.2.9.2. Activités de services**

Les prestations d'assistance technique, de conseil et de formation sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique *Produits constatés d'avance* du poste *Autres dettes et comptes de régularisation*.

## **2.2.10. Paiements fondés sur des actions**

La norme *IFRS 2 Paiements fondés sur des actions*, publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Son application à Infotel concerne uniquement les options de souscription d'actions accordées au personnel. Suivant la faculté offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 31 décembre 2004 ont été prises en compte.

Le coût des plans de stocks options est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciés à la date d'attribution.

La détermination de la juste valeur de ces options a été effectuée en appliquant un modèle de type Black & Scholes. Cette valeur est intangible pour la durée du plan.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les *Charges de personnel*, la contrepartie étant portée directement en capitaux propres, dans le compte de *Primes d'émission*.

## **3 | Présentation des principaux changements apportés par l'application du référentiel IAS/IFRS : impacts chiffrés**

### **3.1. Impact du passage aux normes IAS/IFRS**

L'impact du passage aux normes IAS/IFRS est relativement limité dans la mesure où :

- les engagements en matière de retraite ont été déterminés pour l'arrêté des comptes 2004 suivant la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 du 1er avril 2003, conforme à la norme IAS 19 ;
- des tests de dépréciation des écarts d'acquisition fondés sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ont été mis en place dès l'arrêté des comptes 2002.

Les principaux impacts liés à l'application du nouveau référentiel, indépendamment des nouveaux formats de présentation des états financiers, concernent donc :

- les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires pour l'activité Progiciels,
- l'abandon de l'amortissement des écarts d'acquisition à compter du 1er janvier 2004,
- la comptabilisation en charges des paiements fondés sur des actions,
- l'activation des frais de développement,
- le retraitement des actions propres détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

### **3.2. Actifs incorporels**

#### **3.2.1. Écarts d'acquisition**

*IAS 36 révisée* supprime l'amortissement des écarts d'acquisition mais impose désormais de pratiquer un test de dépréciation annuel (et chaque fois qu'intervient l'indication d'une éventuelle dépréciation) pour les actifs incorporels ayant une durée de vie indéterminée et pour les écarts d'acquisition issus d'un regroupement d'entreprises.

Comme indiqué précédemment dans les principes comptables, des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, fondés sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, ont été mis en place dès l'arrêté des comptes 2002.

Le mode de détermination de la valeur recouvrable des actifs testés est donc conforme à la méthodologie requise par la norme IAS 36 (Dépréciation d'actifs).

Par ailleurs, à la date de transition, les écarts d'acquisition ont été affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Cette affectation n'a pas modifié le niveau auquel les tests de perte de valeur étaient précédemment réalisés.

En conséquence, l'adoption d'IAS 36 n'a pas d'impact sur les capitaux propres d'INFOTEL au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

L'impact lié à l'annulation de la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition sur le résultat de l'exercice 2004, s'élève quant à lui à 136 K€.

### **3.2.2. Frais de développement des logiciels**

Les dépenses de développement engagées au 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour 177 K€ et en 2004 pour 201 K€ correspondant à un projet pour lequel les critères d'activation étaient tous réunis ont été immobilisées. D'autres dépenses de développement ont été détectées mais non immobilisées car les projets ne réunissaient pas tous les critères d'activation.

Seules les dépenses de salaires et charges directs constituent les frais de développement, les frais de recherche et de fonctionnement n'ont fait l'objet d'aucune activation.

### **3.3. Actifs corporels**

Les immobilisations corporelles continuent de figurer au bilan pour leur coût historique d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

L'application de la norme *IAS 16 Immobilisations corporelles* n'a pas d'incidence sur les comptes du fait de l'adoption dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002 du règlement CRC n°2002-10.

### **3.4. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

#### **3.4.1. Activité Progiciels**

Les impacts liés à la mise en conformité de la norme IAS 18 pour l'ensemble du groupe sont les suivants :

- Capitaux propres au 1er janvier 2004 : (-) 229 K€ (montant net d'impôt)
- Chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant 2004 : 29 K€
- Résultat net 2004 : 19 K€

L'application des normes IAS n'a pas d'incidence sur la comptabilisation des royalties perçues d'IBM.

#### **3.4.2. Activités de conseil**

L'application des normes IAS n'a pas d'incidence sur la comptabilisation de ces prestations.

### **3.5. Avantages du personnel – Engagements de retraite**

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du groupe présent à la fin de la période en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à IAS 19.

L'engagement relatif au versement d'une prime pour 10 ans d'ancienneté a aussi été provisionné dans les mêmes conditions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les engagements de retraite comme ceux au titre du versement de la prime d'ancienneté sont calculés selon la méthode prospective en retenant les critères suivants :

- taux d'augmentation de salaire défini jusqu'à 56 ans, nul au-delà de 56 ans,
- taux de turnover et de décès avant 56 ans défini pour les salariés de chaque entité du groupe
- taux de turnover et de décès après 56 ans,
- taux d'actualisation

Par ailleurs le montant des contrats d'assurance souscrits par le groupe pour couvrir son engagement au titre des indemnités de départ en retraite est déduit de la provision calculée comme indiqué précédemment avec un âge de départ en retraite fixé à 65 ans.

L'application du référentiel IAS/IFRS n'entraîne donc pas de modification aux engagements déjà comptabilisés dans les comptes au 31 décembre 2004.

### **3.6. Paiements fondés sur des actions : options de souscription d'actions accordées au personnel**

L'application de la norme IFRS 2 (Paiements fondés sur des actions) a pour conséquence de modifier le mode de comptabilisation des plans d'options d'achat et de souscription d'actions attribuées par INFOTEL à ses salariés : la juste valeur des options octroyées, considérée comme un complément de rémunération, est désormais comptabilisée comme une charge.

Pour l'évaluation du complément de rémunération, le Groupe retient le modèle de valorisation Black & Scholes.

La charge est étalée linéairement entre la date d'octroi et la date d'acquisition des droits : elle tient compte d'un taux de turnover de 12,5%.

A la date de transition, l'impact sur les réserves (comptabilisé en contrepartie de la prime d'émission) des charges relatives aux attributions postérieures au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005, s'élève à 20 K€.

La contrepartie de la charge étant constatée directement en prime d'émission, elle n'a pas d'impact sur le montant des capitaux propres.

Elle aura en revanche un impact négatif sur les résultats futurs du groupe, au fur et à mesure de l'acquisition des droits.

L'impact négatif sur le résultat de 2004 est de 40 K€.

### **3.7. Opérations en devises**

L'incidence sur les capitaux propres et le résultat est nulle. En effet il n'existe aucun écart d'acquisition en devise, et le groupe INFOTEL avait retenu la méthode préférentielle de comptabilisation des écarts de change sous l'ancien référentiel.

### **3.8. Titres d'auto-contrôle**

Au 31 décembre 2003, le groupe INFOTEL détenait des actions propres acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité (109 K€) ainsi que des actions propres détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions à objectifs multiples (457 K€).

L'ensemble de ces titres d'auto-contrôle était comptabilisé à cette date en valeurs mobilières de placement compte tenu des objectifs multiples du programme de rachat d'actions et conformément à l'avis du comité d'urgence n° 98-D du CNC, les titres d'auto-contrôle acquis dans ce cadre ont été reclassés en déduction des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans les comptes établis sous l'ancien référentiel.

Les titres d'auto-contrôle acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité étaient quant à eux maintenus aux valeurs mobilières de placement.

L'adoption de la norme IAS 32 au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a deux incidences :

- les titres d'auto-contrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres quelle que soit leur origine à l'exception de ceux détenus pour le compte de tiers,
- lorsqu'une entité détient ses propres titres pour le compte de tiers, il existe une relation de mandataire et, de ce fait, ces participations ne sont pas incluses au bilan consolidé.

Or, le contrat de liquidité est tripartite et les actions propres détenues pour le compte des tiers figurent au bilan consolidé d'INFOTEL ainsi que la dette correspondante. Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2004, INFOTEL SA détenant 37,72% des actions acquises dans le cadre de ce contrat a reclassé 41 K€ en déduction des capitaux propres et a annulé 68 K€ en contrepartie de la dette.

### **3.9. Actifs financiers détenus à des fins de transaction**

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont constitués uniquement de SICAV monétaires valorisées à leur juste valeur.

Les plus-values dégagées sur ces actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont de 283 K€ enregistrées en augmentation des capitaux propres.

Les plus-values latentes ont été enregistrées dans les produits de trésorerie, soit 22 K€ dans le résultat de 2004.

### **3.10. Information sectorielle**

Le groupe publie actuellement la répartition du chiffre d'affaires concernant ses deux secteurs d'activité :

- Services ;
- Progiciels.

ainsi qu'une répartition par zone géographique.

Une répartition du résultat opérationnel par secteur géographique est également publiée.

En application de la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle :

- ces informations seront complétées par le résultat opérationnel courant par activité et par zone géographique, la valeur comptable des actifs sectoriels, les passifs sectoriels,
- le secteur primaire retenu est le secteur d'activité et le secteur secondaire est le secteur géographique.

L'application de la norme IAS 14 sera effective avec les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

## 4 | Passage aux normes IAS/IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004

### 4.1. Bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en normes IAS/IFRS

ACTIF en K€	Note	Normes françaises	changement de méthode / corrections d'erreurs Normes Françaises	IFRS		Normes IFRS
				Reclassements	Retraitements	
Ecarts d'acquisition		1 890				1 890
Immobilisations incorporelles	1	2			161	163
Immobilisations corporelles		234				234
Actifs financiers non courants		559				559
Actifs d'impôts différés	2-7	346	1		22	369
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>3 031</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>183</b>	<b>3 215</b>
Clients		9 857				9 857
Autres créances		736				736
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3-7	12 386	-457	-68	242	12 103
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>22 979</b>	<b>-457</b>	<b>-68</b>	<b>242</b>	<b>22 696</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>26 010</b>	<b>-456</b>	<b>-68</b>	<b>425</b>	<b>25 911</b>

PASSIF en K€	Note	Normes françaises	changement de méthode / corrections d'erreurs Normes Françaises	Reclassements	Retraitements	Normes IFRS
Réserves liées au capital	4	5 518			20	5 538
Réserves consolidées		8 145	-461	-205	2	7 481
Réserves de conversion	8	-205		205		0
<b>Capitaux propres- Part du groupe</b>		<b>15 791</b>	<b>-461</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>15 352</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>0</b>				<b>0</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>15 791</b>	<b>-461</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>15 352</b>
Passifs financiers non courants						0
Passifs d'impôts différés	1	0			55	55
Provisions pour risques et charges	2	495	5			500
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>495</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>555</b>
Passifs financiers courants						0
Fournisseurs		1 057				1 057
Autres dettes	5	8 667		-68	348	8 947
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>9 724</b>	<b>0</b>	<b>-68</b>	<b>348</b>	<b>10 004</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>26 010</b>	<b>-456</b>	<b>-68</b>	<b>425</b>	<b>25 911</b>

Liste des reclassements et retraitements :

		changement de méthode / corrections d'erreurs Normes Françaises	Reclassements	Retraitements
Frais développement	1			177
Amortissement Frais de développement	1			-16
Impôts différés Passif sur Frais de développement	1			-55
Provisions pour engagement de retraite et autres avantages	2	-5		
Impôts différés Actif sur prov engt retraite et autres avtages	2	1		
Titres auto détenus	3	457		
Stock-options 31/12/03	4			-20
Retraitement chiffre d'affaires INFOTEL CORP	5			-348
IDA sur retraitement CA Infotel Corp.	5			119
Actions propres	6		68	41
Evaluation OPCVM à la juste valeur	7			283
Impôts différés Actifs -évaluation OPCVM à la juste valeur	7			-97
Reclassement Réserve conversion en réserve conso	8		205	

**4.2. État de rapprochement des capitaux propres – part du groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2004**

<b>Capitaux propres - part du groupe - Comptes au 31 décembre 2003 en normes françaises</b>	<b>15 791</b>
Impact du changement de méthode concernant les indemnités de départ en retraite (première application de la recommandation CNC 2003-R.01)	-4
Reclassement titres auto détenus à objectifs multiples	-457
<b>Capitaux propres - part du groupe proforma au 1er janvier 2004 en normes françaises</b>	<b>15 330</b>
Reclassement titres auto détenus	-41
Retraitement net d'impôt lié à la reconnaissance du chiffre d'affaires	-229
Retraitement net d'impôt lié aux frais de développement	106
Retraitement net d'impôt lié à l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers de transaction	186
<b>Capitaux propres - part du groupe au 1er janvier 2004 en normes IFRS</b>	<b>15 352</b>

## 5 | Passage aux normes IAS/IFRS au 31 décembre 2004

### 5.1. Bilan au 31 décembre 2004 en normes IAS/IFRS

ACTIF en K€	Note	Normes françaises	Reclassements	Retraitements	Normes IFRS
Ecarts d'acquisition	1	1 754		136	1 890
Immobilisations incorporelles	2	4		307	311
Immobilisations corporelles		1 040			1 040
Actifs financiers non courants		117			117
Actifs d'impôts différés	3-6-8	361		15	376
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>3 276</b>	<b>0</b>	<b>458</b>	<b>3 733</b>
Clients		10 543			10 543
Autres créances		1 345			1 345
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6-8	12 504	-74	260	12 690
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>24 392</b>	<b>-74</b>	<b>260</b>	<b>24 578</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>27 667</b>	<b>-74</b>	<b>718</b>	<b>28 311</b>

PASSIF en K€	Note	Normes françaises	Reclassements	Retraitements	Normes IFRS
Capital		2 350			2 350
Réserves liées au capital	4	5 586		60	5 646
Réserves consolidées	7	7 110	-205	-2	6 903
Résultat		2 542		226	2 768
Réserves de conversion	7	-244	205		-39
<b>Capitaux propres- Part du groupe</b>		<b>17 344</b>	<b>0</b>	<b>284</b>	<b>17 628</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>240</b>			<b>240</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>17 584</b>	<b>0</b>	<b>284</b>	<b>17 868</b>
Passifs financiers non courants		42			42
Passifs d'impôts différés	5-3	43		115	158
Provisions pour risques et charges		441			441
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>526</b>	<b>0</b>	<b>115</b>	<b>641</b>
Passifs financiers courants		41			41
Fournisseurs		1 236			1 236
Autres dettes	3-9	8 280	-74	319	8 525
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>9 557</b>	<b>-74</b>	<b>319</b>	<b>9 802</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>27 667</b>	<b>-74</b>	<b>718</b>	<b>28 311</b>

Liste des reclassements et retraitements :

			Reclassements	Retraitements	
Stock-options 2003	4			-20	
Stock-options 2004	4			-40	
Frais de développement 2003	2			177	
Frais de développement 2004	2			201	
Amortissement Frais de développement 2003	2			-16	
Amortissement Frais de développement 2004	2			-55	
Impôts différés Passif 2003	5			-55	
Impôts différés Passif 2004	5			-50	
Actions propres	9		74	45	
Annulation dotation amt ecart d'acquisition	1			136	
Chiffre d'affaires 2004 - INFOTEL CORP	3			-319	
IDP sur CA 2004 Infotel Corp net	3			-10	
IDA sur CA 2003 Infotel Corp	3			119	
Evaluation OPCVM à la juste valeur 31/12/2004	6			22	
Impôts différés Actifs -évaluation OPCVM à la juste valeur	6			-7	
Reclassement Réserve conversion en réserve conso	7		205		
Evaluation OPCVM à la juste valeur 31/12/03	8			283	
Impôts différés Actifs -évaluation OPCVM à la juste valeur	8			-97	

## 5.2. Compte de résultat au 31 décembre 2004 en normes IAS/IFRS

En K€	Note	Normes françaises	Reclassements	Retraitements	Normes IFRS
Chiffre d'affaires	1	37 301		29	37 330
Autres produits de l'activité	2	47	-47		0
Achats consommés		-4 515			-4 515
Charges de personnel	2-3	-24 778	-11	161	-24 628
Charges externes		-2 834			-2 834
Impôts et taxes	2	-1 295	32		-1 263
Dotations aux amortissements	5	-381		-55	-436
Dotations et reprises de provisions	2-3	28	26		54
Autres produits et charges de l'exploitation	6	-19		136	117
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>3 554</b>	<b>0</b>	<b>271</b>	<b>3 825</b>
Autres produits et charges opérationnels					0
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>3 554</b>	<b>0</b>	<b>271</b>	<b>3 825</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	8		136	22	158
Coût de l'endettement financier brut					0
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>136</b>	<b>22</b>	<b>158</b>
Autres produits et charges financiers	8	-20	-136		-156
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-20</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>3</b>
Charges d'impôts	6-7	-959		-67	-1 026
<b>RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION</b>		<b>2 576</b>	<b>0</b>	<b>226</b>	<b>2 801</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION</b>					<b>0</b>
<b>RESULTAT NET</b>		<b>2 576</b>	<b>0</b>	<b>226</b>	<b>2 801</b>
Part du groupe		2 542		226	2 767
Intérêts minoritaires		34			34

### Liste des reclassements et retraitements

		Reclassements	Retraitements
Chiffre d'affaires 2004 - Infotel Corp	1		29
Refacturation salaires	2	15	
Prise en charge formation	2	32	
Dotation provision engagement de retraite et prime 10 ans	2	-78	
Stocks options	3		-40
Frais de développement 2004	3		201
Reprise provision engagement de retraite	3	52	
Dotations aux amortissements écart d'acquisition 2004	5		136
Amortissement Frais de développement 2004	5		-55
Impôts sur les sociétés sur CA 2004 Infotel Corp	7		-10
Impôts différés Passif sur Frais de développement 2004	7		-50
Evaluation OPCVM à la juste valeur 31/12/04	9		22
Impôts différés Passif -évaluation OPCVM à la juste valeur	9		-7
Produits de cession de VMP et rémunération cptes bancaires	8	136	

### 5.3. Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2004 en normes IAS/IFRS

En K€	Note	Normes françaises	Reclassements	Retraitements	Normes IFRS
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE (y compris intérêts minoritaires)</b>		<b>2 576</b>		<b>226</b>	<b>2 802</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions		286		-81	205
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés				40	40
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur				-22	-22
Autres produits et charges calculés		-8			-8
Plus ou moins-values de cession		-18			-18
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT APRES COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOTS</b>		<b>2 836</b>	<b>0</b>	<b>163</b>	<b>2 999</b>
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		-959		67	-892
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOTS (A)</b>		<b>1 877</b>	<b>0</b>	<b>230</b>	<b>2 107</b>
Impôts versé (B)		647			647
Variation du BFR lié à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel) (C)		-1 071		-29	-1 100
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A+B+C)</b>		<b>1 453</b>	<b>0</b>	<b>201</b>	<b>1 654</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-338		-201	-539
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		18			18
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers non courants		14			14
Incidence des variations de périmètre		15			15
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)</b>		<b>-291</b>	<b>0</b>	<b>-201</b>	<b>-492</b>
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		84			84
Rachats et reventes d'actions propres				-10	-10
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-574			-574
Remboursements d'emprunts		-57			-57
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENTS (F)</b>		<b>-547</b>	<b>0</b>	<b>-10</b>	<b>-557</b>
Titres auto détenus au 31 décembre 2003 dans le programme de rachat d'actions (G)		-457		457	0
Incidence des variations des cours des devises (H)		-39			-39
Incidence des variations de juste valeur (I)				22	22
<b>Variation de trésorerie nette (D+E+F+G+H+I)</b>		<b>119</b>	<b>0</b>	<b>467</b>	<b>586</b>
Trésorerie à l'ouverture		12 386			12 103
Trésorerie à la clôture		12 504			12 690
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>119</b>			<b>586</b>

**5.4. Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2004 en normes IAS/IFRS**

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Résultat et réserves consolidés	Réserve de conversion	Total part du groupe	Minoritaires	Total
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2004 en normes IFRS</b>	<b>2 333</b>	<b>5 538</b>	<b>-498</b>	<b>7 979</b>	<b>0</b>	<b>15 352</b>	<b>0</b>	<b>15 352</b>
Augmentation de capital	17	68				85		85
Paiements fondés sur des actions		40				40		40
Titres auto-détenus			-4			-4		-4
Résultat net de l'exercice				2 767		2 767	34	2 801
Dividendes				-574		-574		-574
Variation des réserves de conversion					-39	-39		-39
Prov retraite et autres avantages nets						0		0
Variation de périmètre						0	206	206
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2004 en normes IFRS</b>	<b>2 350</b>	<b>5 646</b>	<b>-502</b>	<b>10 172</b>	<b>-39</b>	<b>17 628</b>	<b>240</b>	<b>17 868</b>